

HONORAIRES : TRANSACTION SUR LOCATION		
LOCAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 06 JUILLET 1989		
	HONORAIRES BAILLEUR	HONORAIRES LOCATAIRE
ENTREMISE ET NEGOCIATION	1% du montant du loyer annuel	/
VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DE BAIL	8€ / m ² de surface habitable	8€ / m ² de surface habitable
ETAT DES LIEUX	3€ / m ² de surface habitable	3€ / m ² de surface habitable
LOCAUX A USAGE PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX		
Honoraires charge locataire ou bailleur selon mandat		
BAIL DEROGATOIRE OU DECRET DU 30.09.1953 (2 ans)	15 % du loyer annuel	
BAIL PROFESSIONNEL (6 ans)	15% DU LOYER ANNUEL	
BAIL COMMERCIAL ET HORS TEXTE LEGISLATIF	8 % DE LA PREMIERE PERIODE TRIENNALE	
LOYER INFERIEUR A 1 000€	DEUX MOIS DE LOYER	
Prestation unique : Rédaction du bail		900 €
Estimation Locative		150 €
HONORAIRES : GESTION		
LOCAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 06 JUILLET 1989		
Honoraires charge bailleur		
UN BIEN	7.8 % des encaissements	
DEUX BIENS	7.5 % des encaissements	
TROIS BIEN ET PLUS	6.5 % des encaissements	
ASSURANCE LOYER IMPAYE	2.3 % des encaissements	
ASSURANCE VACANCE LOCATIVE	2.5% des encaissements	
LOCAUX A USAGE PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX		
Honoraires charge bailleur		
UN à CINQ BIENS	8 % des encaissements	
SIX à DIX BIENS	7 % des encaissements	
A PARTIR DE 11 BIENS	6% des encaissements	
TRAVAUX INFERIEUR à 500 €	Inclus	
TRAVAUX SUPERIEUR à 500 €	3% du montant des travaux	
POUR TOUS LES TYPES DE BAUX		
FRAIS ADMINISTRATIFS	4 € / mois	
REPRESENTATION EN ASSEMBLEE GENERALE	Vacation horaire : - Heures ouvrables (du lundi au vendredi de 8h00-12h00 et de 14h00-17h30) : 96 €. -Hors heures ouvrables : 120 €.	
GESTION DES SINISTRES ET DES DOSSIERS CONTENTIEUX	Vacation horaire : - Heures ouvrables (du lundi au vendredi de 8h00-12h00 et de 14h00-17h30) : 96 €. -Hors heures ouvrables : 120 €.	

Taux de TVA appliqué : 0%

ORPI GCI

464 route de Montjoly - 97354 REMIRE MONTJOLY

GUYANE FRANCAISE

05 94 31 50 44

gci@orpi.com

SIRET 788 869 022 CARTE N°CPI 9731 2018 000 027 559

www.orpi.com/gci

HONORAIRES TRANSACTION : CHARGE VENDEUR		
TRANSACTION SUR IMMEUBLE :		
PRIX DE VENTE	DE 0 à 100 000 €	10 % DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE	DE 100 001 à 200 000 €	8% DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE	DE 200 001 à 300 000 €	7% DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE	DE 300 001 à 400 000 €	6% DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE	PLUS DE 400 001 €	5% DU PRIX DE VENTE
TRANSACTION TERRAIN		10 % DU PRIX DE VENTE
ESTIMATION		300 €
HONORAIRES : TRANSACTION LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS		
TRANSACTION LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS ENTREPÔTS – LOCAUX INDUSTRIELS – IMMEUBLE DE RAPPORT TERRAINSUR IMMEUBLE		
Honoraires charge acquéreur et / ou vendeur selon le mandat		
PRIX DE VENTE	INFERIEUR A 50 000 €	9 % DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE	DE 50 000 € à 500 000 €	8% DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE	PLUS DE 500 000 €	7% DU PRIX DE VENTE
TRANSACTION AUTRES		
Honoraires charge cédant et / ou cessionnaire selon le mandat		
FONDS DE COMMERCE / CESSION DE PARTS SOCIALES OU D' ACTIONS		7 % DU PRIX DE VENTE
DROIT AU BAIL / CESSION		8 % DU PRIX DE VENTE
DROIT AU BAIL		15 % DU LOYER ANNUEL

Taux de TVA appliqué : 0%